

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Vitres de voiture

Code Eural	20 01 02
Code déchet	109009

DESCRIPTION

Vitres de voiture

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Pas de verre isolant, verre à glace, verre blindé (banques), impuretés (par ex., céramique, pierre, porcelaine, papier, bois, châssis, déchets de construction), grandes quantités de matériaux bitumineux (mastic, goudron, mastic de vitrier), plastique, métaux (par ex., chambranles, encadrements, cadres, bandes métalliques), verre résistant à la chaleur (par ex., verre de laboratoire, plats de cuisson, plaques de cuisson, vitres pour poêles), verre à bouteilles, verre à ampoules, verre creux et sphérique, autres impuretés.